

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-101

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•				

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-102

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial			•	•		
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650	650	650		
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6		
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10	20	10		
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6		
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1		
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15		
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5		
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25		
Pente de toit	B	B	B	B		
Matériaux	B	B	B	B		
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5		
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30		
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•	•	•		
Cour latérale	•	•	•	•		
Cour arrière	•	•	•	•		
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•		

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T4-102, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-103

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial					•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750	750	1 200	1 100	3 000	
Largeur de terrain (min.)	20	20	20	20	20	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	4.5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	7.5	
Taux d'implantation - % (max)	75	75	75	75	75	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)					6	
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	6	7.5	6	18	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	2	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	3	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	14	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40	60	60	60	
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré			•	•	•	

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-104

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			•			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40	40			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50	50			
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•			

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-105

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	50				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•				

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.2 - Rurale ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-106

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement  
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement  
prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré		•				

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-201

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	8					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-202

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750						
Largeur de terrain (min.)	20						
Profondeur de terrain (min.)	30						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	6						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	5						
Taux d'implantation - % (max)	70						
Front bâti - % (min.)	40						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-203

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) C407

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

(3) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds	(1)					
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(3)					
Largeur de terrain (min.)	(3)					
Profondeur de terrain (min.)	(3)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-204

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(3) P103

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			(1)	(1)		
H4 Multifamilial			(1)	(1)		
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(3)	(3)		
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650	650	650		
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3	3		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6		
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10	20	10		
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6		
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1		
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15		
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5		
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25		
Pente de toit	B	B	B	B		
Matériaux	B (2)	B (2)	B (2)	B (2)		
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5		
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30		
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•	•	•		
Cour latérale	•	•	•	•		
Cour arrière	•	•	•	•		
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•		

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux projets de densification de la section 8.5.4.
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-205

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R102, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	3 000	650	3 000			
Largeur de terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur de terrain (min.)	40	40	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	10%	10%	10%			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	-	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40	40			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-206

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	(1)					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

(1) R105

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	1					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-207

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-208

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial			(1)	(1)		
H5 Mixte					(2)	(2)
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité					(2)	(2)
C2 Commerces locaux					(2)	(2)
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			•	•	•	•
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650	650	650	650	650
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12	15	12
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3	3	2	2
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	3	3	3	3	2	2
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	2
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40	40	40
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	8	6
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	25	12.5	25	12.5	25	12.5
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	9	9
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	1
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	15	15
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	5	5
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	30	30
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	25	25	25	25	25	25
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux projets de densification de la section 8.5.4.
(2) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux quartiers mixtes de la section 8.4.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-209

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) R203

(5) C302, C307, C308, C310, C311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•	•	
C3 Commerces artériels					(5)	
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(1)		(1)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•	•	•		
R2 Récréatif intensif	(3)	(3)	(3)	(3)		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000	1 000	1000	1000	1 000	
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	
Avant (max.)	10	10	10	10		
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10		
Latérale (min.)	2	2	2	2	4.5	
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40		

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (4)	6	4 (4)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	14	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5		
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6		
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	12	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1		
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20		
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7		
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	B	
Matériaux	B (2)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5		
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	
Cour avant secondaire					•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-210

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) P108  
(5) R203  
(7) C302, C307, C308, C310, C311

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte	•	•				
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité	•	•				
C2 Commerces locaux	•	•		•		
C3 Commerces artériels				(7)		
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier			(1)			
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•	•				
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(4)	(4)				
P2 Services d'utilité publique	(2)	(2)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•				
R2 Récréatif intensif	(5)	(5)				
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000	1000	1 000	1 000		
Largeur de terrain (min.)	30	25	30	30		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•	•		
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4		
Avant (max.)	10	10	10			
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)	10	10	10			
Latérale (min.)	2	2	2	4.5		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60		
Front bâti - % (min.)	40	40	40			

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)	4 (6)	4 (6)			
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	22.5	45		
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6		
Hauteur du bâtiment - m (max.)	15	15	14	12	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1		
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20		
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7		
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	
Matériaux	B (3)	B (3)	B (3)	B (2)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5		
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant			•	•	
Cour avant secondaire			•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)	30	30			
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(6) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-211

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T1-212

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
<b>DIMENSION DU BÂTIMENT</b>						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
<b>HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE</b>						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)						
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
<b>QUALITÉ ARCHITECTURALE</b>						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T1.2 - Récréation ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-213

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P104  
(3) R201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif			(3)			
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000					
Largeur de terrain (min.)	30					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	5	5	5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	10		10			
Taux d'implantation - % (max)	70%					
Front bâti - % (min.)						



## NOTES ADDITIONNELLES

**Espaces de stationnement**

Malgré toutes dispositions contraires ailleurs dans ce règlement, les dispositions suivantes s'appliquent pour les espaces de stationnement d'un bâtiment principal

1. Pour un bâtiment de la classe d'usage P104, le nombre minimal de cases de stationnement est fixé à 10 cases de base plus 1 case par classe;
2. Un maximum de cinq (5) entrées charretières est autorisé sur le terrain;
3. La distance minimale entre deux (2) entrées charretières est fixée à six (6) mètres;
4. Les entrées charretières doivent être localisées à plus de six (6) mètres de l'intersection de deux (2) rues locales ou de l'intersection d'une rue locale et d'une rue collectrice;
5. La largeur maximale d'une entrée charretière permettant d'accéder à un débarcadère d'autobus est fixée à 23 m;
6. Une entrée charretière d'une largeur maximale de six (6) mètres peut traverser perpendiculairement une bande tampon;
7. Tous les espaces de stationnement, incluant les entrées charretières, doivent être pavés ou asphaltés.

**Clôture**

Malgré toutes dispositions contraires ailleurs dans ce règlement, les dispositions suivantes s'appliquent pour les clôtures sur un terrain dont l'usage est P104 :

1. La hauteur maximale des clôtures est fixée à trois (3) mètres;
2. Les clôtures sont autorisées dans toutes les marges et dans toutes les cours;
3. Les filets protecteurs de terrain de sport sont autorisés.

**Aménagement en bordure des zones « Habitation »**

1. Une bande tampon d'une profondeur de cinq (5) mètres doit être conservée entre un terrain occupé par un usage du groupe « Public et institutionnel » (P) et une zone « Habitation » (H).
2. Cette bande tampon doit être composée d'un écran d'arbres dont les plantations de conifères sont prédominantes (dans une proportion minimale de 60 %). Les arbres devront avoir une hauteur minimale d'un (1) mètre lors de la plantation.
3. Cette bande tampon ne peut être construite et aucun ouvrage ou équipement ne pourra y être implanté.

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-214

## VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

## USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102, P103,  
(5) I101

## USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C217, C218, C220, C221, C224, C225  
(3) R102, R103, R104, R105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(4)					
H2 Bifamiliale		(4)	(4)	(4)		
H3 Trifamiliale		(4)	(4)	(4)		
H4 Multifamilial			(4)	(4)	(4)	
H5 Mixte			(4)	(4)	(4)	
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité			(4)	(4)	(4)	
C2 Commerces locaux					(2) (4)	
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux			(5) (4)	(5) (4)	(5) (4)	
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(1)	(1)	(1)	
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						(3)
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	250	650	650	250	650	
Largeur de terrain (min.)	7	15	12	9	15	
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé		•			•	
Jumelé			•			
Contigu	•			•		
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6	6	6	6	6	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4	2	4	4	6	
Arrière (min.)	5	5	5	5	6	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)					12 (6)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)				6		
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7	11	7.5	9	18	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					80	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	3	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	5	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	14	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1,2 (4)	1,2 (4)	1,2 (4)	1,2 (4)	1,2 (4)	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					7	
Ouverture d'une façade - % (min.)		25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	B	
Matériaux	A	A	A	A	A	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)	20	20	20	20	20	
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES
<p>Pour l'ensemble de la zone T5-214, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).</p> <p>(4) Les dispositions suivantes s'appliquent sur les terrains adjacents à la rue Principale:</p> <p>Une marge avant ou avant secondaire doit être minimalement de 15m:</p> <p>Dans une bande de 40m depuis les limites extérieures de la rue Principale, le nombre d'étages maximal d'un bâtiment principal doit être de 3 étages et la hauteur maximale est de 12 mètres:</p> <p>Dans un bâtiment situé le long de la rue Principale, les usages d'une classe d'usage C1 et C2 doivent respecter une superficie maximale de 200 mètres carrés.</p> <p>(6) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5</p>

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS					T1-215
<b>GROUPES ET CLASSES D'USAGES</b>					<b>VILLE DE PRÉVOST</b>
H - Habitat H1 Individuel H2 Familial H3 Tertiaire H4 Multifonction H5 Mixte H6 Mixte modale C - Commerce C1 Commerces de proximité, proximité C2 Commerces locaux C3 Commerces urbains C4 Commerces lourds C5 Services publics C6 Commerces des produits de commerce I - Industriel I1 Industries et commerces artisanaux I2 Industries légères sans incidence environnementale I3 Industries des produits de commerce P - Public et institutionnel P1 Institutionnel P2 Services d'État publique R - Recreatif R1 Recreatif extérieur R2 Recreatif intérieur A - Agricole A1 Activités agricoles (PMA) A2 Activités agricoles / forestières					USAGES (3) (spécifiquement autorisés)
<b>NORMES DE LOTISSEMENT</b>					<b>USAGES (3) (spécifiquement interdits)</b>
Hauteur du terrain - m (m) Largeur de terrain (m) Profondeur de terrain (m)					10 000
<b>(IMPLANTATION DU BATIMENT)</b>					
Structure Type Jumele Carré Marge Avant (m) Avant (max) Avant secondaire (m) Avant secondaire (max) Latéral (m) Arrière (m) Taux d'implantation - % (max) Front bâti - % (max)					

CARACTERISTIQUE DU BATIMENT					NOTES	
Nombre de logement par bâtiment (max)						
Nombre de logement par bâtiment (max)						
ARCHITECTURE						
<b>DIMENSIONS DU BATIMENT</b>						
Longueur du bâtiment - m (max)						
Largeur du bâtiment - m (max)						
<b>HAUTEUR ET VOLUMETRIE</b>						
Nombre d'étage (max)	1					
Nombre d'étage (max)	1					
Hauteur du bâtiment - m (max)						
Hauteur du bâtiment - m (max)	6					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max)						
<b>QUALITE ARCHITECTURALE</b>						
Longueur d'un côté de la façade principale - m (max)						
Longueur d'une façade aveugle - m (max)						
Couverture d'une façade - % (max)						
Poids de l'air	A					
Matériau						
Retrait d'un garage par rapport au plan de la façade principale (m)						
AMENAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (max)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (max)						
SITUEMENT					MODIFICATIONS	
Emplacement					No. De règlement	Erreur en vigueur
Cour avant	•					
Cour avant secondaires	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface accessible - % (max)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max)						
DISPOSITIONS PARTICULIERES						
Entrepasse extérieur						
Projet intégré						

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-216

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-217

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) R203

(5) C302, C307, C308, C310, C311

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•		•
C3 Commerces artériels						(5)
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier					(1)	
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(2)		(2)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•	•	•		
R2 Récréatif intensif	(4)	(4)	(4)	(4)		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	30
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	•
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant (max.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10	10	
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	60
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40	40	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (4)	6	4 (4)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	45	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	•
Cour avant secondaire					•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5
Pour l'ensemble de la zone T5-217, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-218

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P108

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels	(3)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(2)					
Largeur de terrain (min.)	(2)					
Profondeur de terrain (min.)	(2)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(2) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».
(3) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-219

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900	650				
Largeur de terrain (min.)	20	20				
Profondeur de terrain (min.)	30	30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	30%	30%				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A				
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•			
Cour latérale	•	•			
Cour arrière	•	•			
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-220

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)		4 000				
Largeur de terrain (min.)		50				
Profondeur de terrain (min.)		30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	30	30				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	1	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	6	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-221

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) P108

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial			(1)	(1)		
H5 Mixte					(2)	(2)
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité					(2)	(2)
C2 Commerces locaux					(2)	(2)
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(4)	(4)	(4)	(4)
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650	650	650	650	650
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12	15	12
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3	3	2	2
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	2
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40	40	40
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	8	6
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	25	12.5	25	12.5	25	12.5
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	6
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	9	9
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	1
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	15	15
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	5	5
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	30	30
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	25	25	25	25	25	25
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux projets de densification de la section 8.5.4.
(2) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux quartiers mixtes de la section 8.4.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-222

## VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

## USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102, P103  
(5) I101

## USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C217, C218, C220, C221, C224, C225  
(3) R102, R103, R104, R105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	(4)					
H4 Multifamilial		(4)				
H5 Mixte		(4)				
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		(4)				
C2 Commerces locaux		(2) (4)				
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		(5) (4)				
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		(1)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(3)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	300	900				
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé		•	•			
Jumelé	•					
Contigu	•					
Marges						
Avant (min.)	3					
Avant (max.)	5					
Avant secondaire (min.)	3					
Avant secondaire (max.)	5					
Latérale (min.)	3					
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation - % (max)	40	60				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)		20 (6)				
Nombre de logement par bâtiment (max.)		40				
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	18				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	4				
Nombre d'étage (max.)	3	5	1			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	14				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	25				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.2	1.2				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)		20				
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)		7				
Ouverture d'une façade - % (min.)		25				
Pente de toit	B	B				
Matériaux	A	A				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	(4)	•			
Cour avant secondaire	•	(4)	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(4) Voir les dispositions spécifiques prévues à la section notes additionnelles
(6) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H4 ou H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## NOTES ADDITIONNELLES

Les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent à la zone T5-222 :

**Aménagement des terrains adjacents à la zone T4-221**

Une bande tampon d'une profondeur de six (6) mètres doit être conservée sur les terrains de la zone T5-222 adjacents aux zones T4-221 et ZP-226:

Cette bande tampon doit être composée d'un écran d'arbres dont les plantations de conifères sont prédominantes (dans une proportion minimale de 60 %). Les arbres existants doivent être conservés. Les arbres devront avoir une hauteur minimale de deux (2) mètres lors de la plantation;

Cette bande tampon ne peut être construite et aucun ouvrage ou équipement ne pourra y être implanté, sauf pour un sentier multifonctionnel.

**Usage autorisé sur les terrains adjacents à la zone T4-221**

Sur les terrains adjacents à la zone T4-221 seulement la classe d'usage « H3 » est autorisée.

**Nombre d'étages des bâtiments sur les terrains adjacents à la zone T4-221**

Sur les terrains adjacents à la zone T4-221, le nombre d'étages des bâtiments est de trois (3) maximum.

**Usages autorisés sur les terrains adjacents à la route 117**

Sur les terrains adjacents à la route 117 seuls les bâtiments comprenant des usages commerciaux et les bâtiments comprenant des usages mixtes sont autorisés.

**Nombre d'étages des bâtiments sur les terrains adjacents à la route 117**

Sur les terrains adjacents à la route 117 le nombre d'étages des bâtiments doit être de quatre (4) étages.

**Usages autorisés sur l'ensemble du terrain**

Pour l'ensemble du terrain, à l'exception des terrains adjacents à la zone T4-221 et à la route 117, les bâtiments comprenant des usages mixtes et les bâtiments comprenant des usages résidentiels sont autorisés.

**Nombre d'étages des bâtiments sur l'ensemble du terrain**

Pour l'ensemble du terrain, à l'exception des terrains adjacents à la zone T4-221 et à la route 117, le nombre d'étages des bâtiments doit être de quatre (4) ou cinq (5) étages.

**Espaces de stationnement**

Malgré toutes dispositions contraires ailleurs dans ce règlement, les dispositions suivantes s'appliquent pour les espaces de stationnement d'un bâtiment de la classe d'usage « H4 » :

Un maximum de deux (2) cases de stationnement par logement est autorisé;

Une (1) case de stationnement supplémentaire pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite est requise par vingt (20) cases de stationnement;

Aucun stationnement en cour avant n'est autorisé;

Un minimum de 75 % des cases de stationnement doivent être implantées en stationnement souterrain.

Pour les espaces de stationnement d'un bâtiment de la classe d'usage « C » ou d'un bâtiment comprenant des usages mixtes, aucun stationnement en cour avant n'est autorisé.

**Accès à la voie publique**

Les entrées charretières pour l'ensemble des terrains doivent être aménagées selon les dispositions suivantes :

Aucune entrée charretière à la route 117 n'est autorisée pour l'ensemble de la zone T5-222

**Aménagement de la cour avant**

La cour avant d'un terrain doit être aménagée conformément aux dispositions suivantes :

Une bande gazonnée d'une profondeur minimale de trois (3) mètres doit être aménagée le long de la ligne avant de terrain, sauf aux accès

La cour avant doit comprendre un espace libre parallèle à la façade du bâtiment principal d'une profondeur minimale de 1,5 mètre afin de permettre l'aménagement d'un trottoir

**Seuil de densité minimal**

Pour l'ensemble de la zone T5-222, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-223

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement  
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement  
prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

## NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	600					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					

## IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-224

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	(1)	(1)				
H3 Trifamiliale	(1)	(1)				
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650				
Largeur de terrain (min.)	15	12				
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	40	40				
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-225

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P108 (cimetière uniquement)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1				
Nombre d'étage (max.)	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)					
Plan angulaire - degré (max.)					
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A				
Matériaux					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•				
Cour avant secondaire	•				
Cour latérale	•				
Cour arrière	•				
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-226

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900	650				
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	60%	60%				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-227

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(4) R203

6) C302, C307, C308, C310, C311

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•		•
C3 Commerces artériels						(6)
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier					(1)	
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(2)		(2)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif	(4)	(4)	(4)	(4)		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	30
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	•
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant (max.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10	10	
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	60
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40	40	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (5)	6	4 (5)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	14	14	14	14	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	45	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	•
Cour avant secondaire					•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(5) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-228

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			(1)	(1)		
H4 Multifamilial			(1)	(1)		
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650	650	650		
Largeur de terrain (min.)	15	12	15	12		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6	8	6	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10	20	10	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	9	9	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15	15	15	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5	5	5	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	
Pente de toit	B	B	B	B	
Matériaux	B (2)	B (2)	B (2)	B (2)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux projets de densification de la section 8.5.4.
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZI-229

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C301, C302, C303, C304, C311

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier	(1)					
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale	•					
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	45					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)	25					
Pente de toit	B					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant						
Cour avant secondaire						
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZI-230

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels	(1)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale	•					
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	45					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(1) C302, C303, C304, C311



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-231

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(5) C302, C307, C308, C310, C311

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•		•			
H5 Mixte		•		•		
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité		•		•		
C2 Commerces locaux		•		•		•
C3 Commerces artériels						(5)
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier					(1)	
C6 Commerces des produits du cannabis		•		•		
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux		•		•		
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		•		•		
P2 Services d'utilité publique		(2)		(2)		
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•	•	•		
R2 Récréatif intensif	•	•	•	•		
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Largeur de terrain (min.)	30	30	25	25	30	30
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•			•	•
Jumelé			•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant (max.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4	4	4
Avant secondaire (max.)	10	10	10	10	10	
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60	60	60
Front bâti - % (min.)	40	40	40	40	40	

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	6	4 (4)	6	4 (4)		
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	15	15	15	15	14	14
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	45	22.5	22.5	45	
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	1	1
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	6	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	12
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1	1	1	
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20	20	20	
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7	7	7	
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Pente de toit	B	B	B	B	B	B
Matériaux	B (3)	B (2)				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25	25	25
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant					•	•
Cour avant secondaire					•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)	30	30	30	30		
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	•

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-232

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale					•	•
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750	750	750	750	750	750
Largeur de terrain (min.)	20	20	20	20	20	20
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	30
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		•
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4	2	4	2	4
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	50
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	6	6	6	6	6
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1	2	2
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	2
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	6	8	8
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	14	14
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	A
Matériaux	B	B	B	B	B	B
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40	60	60	60	60
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	•
Cour latérale	•	•	•	•	•	•
Cour arrière	•	•	•	•	•	•
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-233

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	2					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-234

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P108

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(2)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

## NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					

## IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-235

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	2					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	2					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T1-301

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P107

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) R103

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		(1)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

NOTES
L'usage récréatif extensif ne doit pas nécessiter un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du terrain.
L'habitation ne peut occuper plus de 20 % de la zone.
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T1.1 - Conservation ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-302

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(3) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) A201, A205

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(3)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières			(2)			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	10 000			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	80			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	B			
Matériaux	B	B	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

ZP-303
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-304

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte			•			
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité			•			
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	50			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)			1			
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5		7.5			
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1		1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6		6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5		1.5			
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-305

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-306

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	20					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	20					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-307

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6	6				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T1-308

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P107

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) R103

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel		(1)				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	25	25	25			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	10	10	10			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

NOTES
L'usage récréatif extensif ne doit pas nécessiter un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du terrain.
L'habitation ne peut occuper plus de 20 % de la zone.
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T1.1 - Conservation ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-309

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-310

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-311

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(3) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) A201, A205

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(3)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières			(2)			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	10000			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	80			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0	0			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	B			
Matériaux	B	B	D			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40	40				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50	50				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-312

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(4) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) P106, P108

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(2) (3)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(4)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

## NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				

## IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1				
Nombre d'étage (max.)	2	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	0				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30				
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».
(3) La superficie brute de plancher de tout bâtiment à caractère institutionnel doit être inférieure à 5 500 m <sup>2</sup> .

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-313

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-314

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

- (1) P105  
 (2) P203, P205  
 (3) R201

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique	(2)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif	(3)					
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-315

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)					
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	1				
Nombre d'étage (max.)	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A				
Matériaux	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40				
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant	•				
Cour avant secondaire	•				
Cour latérale	•				
Cour arrière	•				
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZI-316

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale	•					
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	45					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(2) C301, C302, C303, C304, C305, C310, C311

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	B					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-317

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102, P103, P104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5					
Arrière (min.)	10					
Taux d'implantation - % (max)	70					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	20					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-318

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-319

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50%					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-320

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé	•						
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	12						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	12						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	6						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « T2.3 - Rurale champêtre ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-321

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P103

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale	(1)	(1)				
H3 Trifamiliale	(1)	(1)				
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(2)			
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	650	650			
Largeur de terrain (min.)	15	12	15			
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	4	4				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	40	40	50			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	8	6				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	20	10				
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	9	9	11			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	15	15				
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	5	5				
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25				
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5				
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux projets de densification de la section 8.5.4.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-322

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•					
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamilial		•				
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			•			
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						

## NORMES DE LOTISSEMENT

Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650	3 000	650			
Largeur de terrain (min.)	20	20	20			
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30			

## IMPLANTATION DU BÂTIMENT

Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5	4.5			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	45%	45%	50%			
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)		8				
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	2	1			
Nombre d'étage (max.)	2	2	2			
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	11			
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A			
Matériaux	B	B	B			
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30	30	30			
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant			•			
Cour avant secondaire	•	•	•			
Cour latérale	•	•	•			
Cour arrière	•	•	•			
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•				

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T4-322, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-323

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-401

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) R207

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif		(1)				
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	70					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-402

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement  
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement  
prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	(2)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B (1)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant
(2) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T5-403

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) P201  
(6) C304

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) R203  
(5) C302, C307, C308, C310, C311

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte	•	•				
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité	•	•				
C2 Commerces locaux	•	•		•		
C3 Commerces artériels	(6)	(6)		(5)		
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier			(1)			
C6 Commerces des produits du cannabis	•	•				
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•	•				
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•	•				
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•	•				
R2 Récréatif intensif	(3)	(3)				
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 000	1000	1 000	1 000		
Largeur de terrain (min.)	30	25	30	30		
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•	•		
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	4	4	4	4		
Avant (max.)	10	10	10			
Avant secondaire (min.)	4	4	4	4		
Avant secondaire (max.)	10	10	10			
Latérale (min.)	2	2	2	4.5		
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5		
Taux d'implantation - % (max)	60	60	60	60		
Front bâti - % (min.)	40	40	40			

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)	4 (4)	4 (4)				
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	15	15	14	14		
Largeur d'un bâtiment - m (max.)	45	22.5	45			
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1	1	1	1		
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	2		
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6			
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	12		
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1	1	1			
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)	20	20	20			
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)	7	7	7			
Ouverture d'une façade - % (min.)	25	25	25	25		
Pente de toit	B	B	B	B		
Matériaux	B (3)	B (3)	B (3)	B (2)		
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)	1.5	1.5	1.5			
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	25	25	25	25		
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant			•	•		
Cour avant secondaire			•	•		
Cour latérale	•	•	•	•		
Cour arrière	•	•	•	•		
Surface carrossable - % (max.)	30	30				
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•		

NOTES
(1) Peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux postes d'essence de la section 8.7.1.
(3) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(4) Ne s'applique pas dans le cas d'un bâtiment qui ne comporte pas la classe d'usage H5

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

ZP-404
VILLE DE PRÉVOST
USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
(1) P207
USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)						
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	0					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	8					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
Plan angulaire - degré (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux						
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)						
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-405

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	(3) (5)					
C3 Commerces artériels	(4)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux	•					
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) C217, C218, C224, C225

(4) C301, C302, C303, C305, C311



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS						T3-406
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						VILLE DE PRÉVOST
H - Habitation H1 Diffamilaie H2 Diffamilaie H3 Diffamilaie H4 Multifamilaie H5 Mixte H6 Maison mobile C - Commerce C1 Commerces de premières nécessité C2 Commerces locaux C3 Commerces artisans C4 Commerces bouis C5 Services pétrolier C6 Commerces des produits du cannabis I - Industriel I1 Industries et commerces artisanaux I2 Industries légères sans incidence environnementale I3 Industries des produits du cannabis P - Public et institutionnel P1 institutionnel P2 Services d'utilité publique R - Recréatif R1 Recréatif extensif R2 Recréatif intensif A - Agricole A1 Activités agricoles (LPTAA) A2 Activités agricoles / forestières						USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)
NORMES DE LOTISSEMENT						USAGE (S) Spécifiquement prohibé(s)
IMPLANTATION DU BATIMENT						
Structure						
bois						
jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min)						
Avant (max)						
Avant secondaire (min)						
Avant secondaire (max)						
Latérale (min)						
Arrière (min)						
Taux d'implantation - % (max)						
Front bâti - % (min)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					NOTES	
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÈTRE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (min.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Longueur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

## MODIFICATIONS

No. De règlement

Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-407

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES	

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-408

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

## VILLE DE PRÉVOST

## USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) C211

## USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial	•					
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux		(1)				
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 500	750				
Largeur de terrain (min.)	40	20				
Profondeur de terrain (min.)	50	30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	10	2				
Arrière (min.)	10	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	75	50				
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)	12					
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	16	7.5				
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	3	1				
Nombre d'étage (max.)	3	2				
Hauteur du bâtiment - m (min.)	12	6				
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	12				
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)		1.5				
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A				
Matériaux	B	B				
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	30					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)		40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•				
Cour avant secondaire	•	•				
Cour latérale	•	•				
Cour arrière	•	•				
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-409

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P103

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•					
H4 Multifamilial		•				
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel			(1)			
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 200	2 350	4 500			
Largeur de terrain (min.)	25	25	40			
Profondeur de terrain (min.)	35	35	30			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10	10	10			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5	5	10			
Arrière (min.)	10	10	10			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-410

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial					•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	850	800	850	800	2 400	
Largeur de terrain (min.)	20	18	20	18	20	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	10	10	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10	10	10	10	10	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	10	10	10	10	10	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)					12	
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	18	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	2	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	2	2	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	12	12	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)			30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T1-411

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	(1)					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé						
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)						
Arrière (min.)						
Taux d'implantation - % (max)						
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-412

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•	•			
H3 Trifamiliale		•	•			
H4 Multifamilial				•		
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	250	800	800	1200		
Largeur de terrain (min.)	7	18	15	30		
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30		
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé		•		•		
Jumelé			•			
Contigu	•					
Marges						
Avant (min.)	6.2	6.2	6.2	6.2		
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6.2	6.2	6.2	6.2		
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	2.5	4.5	6		
Arrière (min.)	7	7	7	10		
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40	40		
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT					
Nombre de logement par bâtiment (min.)					
Nombre de logement par bâtiment (max.)				8	
ARCHITECTURE					
DIMENSION DU BÂTIMENT					
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7	7.5	7.5	15	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)					
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE					
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	
Nombre d'étage (max.)	2	2	2	3	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6	6	6	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12	12	12	14	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.2	1.2	1.2	1.2	
QUALITÉ ARCHITECTURALE					
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)					
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)					
Ouverture d'une façade - % (min.)					
Pente de toit	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B (1)	B (1)	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)					
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN					
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	55	55	55	55	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)					
STATIONNEMENT					
Emplacement					
Cour avant					
Cour avant secondaire	•	•	•		
Cour latérale	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)					
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Entreposage extérieur					
Projet intégré	•	•	•	•	

NOTES
Pour l'ensemble de la zone T5-412, le seuil minimal de densité moyenne brute d'habitation est de 14 logements à l'hectare (14 log/ha).
(1) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-413

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamilial					•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	1 200	1 100	1 200	1 100	2 400	
Largeur de terrain (min.)	20	18	20	18	20	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	10	
Arrière (min.)	10	10	10	10	10	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-414

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750	720				
Largeur de terrain (min.)	20	16.5				
Profondeur de terrain (min.)	30	40				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4				
Arrière (min.)	7.5	10				
Taux d'implantation - % (max)	50	40				
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-415

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-416

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-417

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•	•				
H4 Multifamilial			•	•	•	
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900	900	900	900	900	
Largeur de terrain (min.)	15.5	15.5	15.5	15.5	15.5	
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•		•		
Contigu					•	
Marges						
Avant (min.)	8	8	8	8	8	
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	8	8	8	8	8	
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2	2	2	
Arrière (min.)	8	8	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50	50	50	
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)	3	3	8	8	8	
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5	6	7.5	6	7.5	
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	2	2	2	2	2	
Nombre d'étage (max.)	3	3	3	3	3	
Hauteur du bâtiment - m (min.)	8	8	8	8	8	
Hauteur du bâtiment - m (max.)	14	14	14	14	14	
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A	A	A	A	A	
Matériaux	B	B	B	B	B	
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)			30	30	30	
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40	40				
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•	•	•	•	•	
Cour avant secondaire	•	•	•	•	•	
Cour latérale	•	•	•	•	•	
Cour arrière	•	•	•	•	•	
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

NOTES

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-418

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	40					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-419

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels	• (3)					
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	3					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)						
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B (2)					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)	20					
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	50					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré	•					

NOTES
(1) Voir les normes de lotissement du Titre 2 pour un lot situé à l'intérieur d'une zone comprise dans le type de milieu « ZC - Zone commerciale ».
(2) Seuls des matériaux de revêtement de classe A sont autorisés sur une façade principale avant.
(3) L'usage C310 peut être autorisé en vertu de la procédure sur les usages conditionnels relatif aux mini-entrepôts de la section 8.7.11

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-420

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique		(1)				
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	900	900				
Largeur de terrain (min.)	20	20				
Profondeur de terrain (min.)	30	30				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10	10				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5				
Arrière (min.)	6	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	50				
Front bâti - % (min.)						

(1) P207



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-421

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						

CARACTÉRISTIQUE DU BÂTIMENT						
Nombre de logement par bâtiment (min.)						
Nombre de logement par bâtiment (max.)						
ARCHITECTURE						
DIMENSION DU BÂTIMENT						
Largeur d'un bâtiment - m (min.)	7.5					
Largeur d'un bâtiment - m (max.)						
HAUTEUR ET VOLUMÉTRIE						
Nombre d'étage (min.)	1					
Nombre d'étage (max.)	2					
Hauteur du bâtiment - m (min.)	6					
Hauteur du bâtiment - m (max.)	12					
Hauteur du plancher du rez-de-chaussée - m (max.)	1.5					
QUALITÉ ARCHITECTURALE						
Largeur d'un plan de façade principale - m (max.)						
Largeur d'une façade aveugle - m (max.)						
Ouverture d'une façade - % (min.)						
Pente de toit	A					
Matériaux	B					
Retrait d'un garage par rapport au plan de façade principale (m)						
AMÉNAGEMENT DE TERRAIN						
Proportion d'un terrain en surface végétale - % (min.)						
Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface végétale - % (min.)	40					
STATIONNEMENT						
Emplacement						
Cour avant	•					
Cour avant secondaire	•					
Cour latérale	•					
Cour arrière	•					
Surface carrossable - % (max.)						
Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale - % (max.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

  

NOTES	

  

MODIFICATIONS	
No. De règlement	Entrée en vigueur

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-422

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		•				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)				
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-423

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)					
Largeur de terrain (min.)	(1)					
Profondeur de terrain (min.)	(1)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	10					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-424

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement  
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement  
prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-425

VILLE DE PRÉVOST

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

## USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

- (1) C103, C105  
 (2) C204, C210, C213, C223

## USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

- (3) C311  
 (4) C504, C505  
 (6) I204, I205, I210, I211, I214, I217

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité	(1)					
C2 Commerces locaux	(2)					
C3 Commerces artériels		(3) (10)				
C4 Commerces lourds			(4)			
C5 Services pétrolier				(9)		
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale					(6)	
I3 Industries des produits du cannabis						•
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)
Largeur de terrain (min.)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)
Profondeur de terrain (min.)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)	(7)
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé	•	•	•	•	•	•
Contigu	•	•	•	•	•	•
Marges						
Avant (min.)	10	10	10	12	10	10
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Taux d'implantation - % (max)	70	70	70	70	70	70
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZC-426

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) P108

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux	•					
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	(1)					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(2)					
Largeur de terrain (min.)	(2)					
Profondeur de terrain (min.)	(2)					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-427

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel	•					
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30%					
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-428

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique	(1)					
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	4 000					
Largeur de terrain (min.)	50					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	4.5					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

(1) P207



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-429

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	650					
Largeur de terrain (min.)	20					
Profondeur de terrain (min.)	30					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6					
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	50					
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-430

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement  
autorisé(s)USAGE(S) Spécifiquement  
prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-431

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(1) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(1)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(2)	(2)				
Largeur de terrain (min.)	(2)	(2)				
Profondeur de terrain (min.)	(2)	(2)				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6	6				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5				
Arrière (min.)	7.5	7.5				
Taux d'implantation - % (max)	50	30				
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-432

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile		•				
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif			(2)			
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	4.5			
Arrière (min.)	7.5	2	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-433

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

(2) R101, R104

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

(3) A201, A205

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif		(2)				
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières			(3)			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	10 000			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	80			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	40			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)	7.5					
Avant secondaire (min.)	7.5		7.5			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	50	50			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-434

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamilial							
H5 Mixte							
H6 Maison mobile							
C - Commerce							
C1 Commerces de premières nécessité							
C2 Commerces locaux							
C3 Commerces artériels							
C4 Commerces lourds							
C5 Services pétrolier							
C6 Commerces des produits du cannabis							
I - Industriel							
I1 Industries et commerces artisanaux							
I2 Industries légères sans incidence environnementale							
I3 Industries des produits du cannabis							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnel							
P2 Services d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
A - Agricole							
A1 Activités agricole (LPTAA)							
A2 Activités agricoles / forestières							
NORMES DE LOTISSEMENT							
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)						
Largeur de terrain (min.)	(1)						
Profondeur de terrain (min.)	(1)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT							
Structure							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7.5						
Avant (max.)							
Avant secondaire (min.)	7.5						
Avant secondaire (max.)							
Latérale (min.)	2						
Arrière (min.)	7.5						
Taux d'implantation - % (max)	50						
Front bâti - % (min.)							



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-435

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T2-436

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	(2)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)		•				
A2 Activités agricoles / forestières			•			
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	(1)	(1)	(1)			
Largeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
Profondeur de terrain (min.)	(1)	(1)	(1)			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7.5	7.5	7.5			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	2	2			
Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5			
Taux d'implantation - % (max)	50	30	30			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-437

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750	720				
Largeur de terrain (min.)	20	16.5				
Profondeur de terrain (min.)	30	40				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4				
Arrière (min.)	7.5	10				
Taux d'implantation - % (max)	50	40				
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T3-438

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750	720				
Largeur de terrain (min.)	20	16.5				
Profondeur de terrain (min.)	30	40				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	9	7.5				
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	9	7.5				
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4				
Arrière (min.)	7.5	10				
Taux d'implantation - % (max)	50	40				
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-439

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale	•	•				
H4 Multifamilial			•			
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	800	800	1200			
Largeur de terrain (min.)	18	15	30			
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•		•			
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6.2	6.2	6.2			
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	6.2	6.2	6.2			
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2.5	4.5	6			
Arrière (min.)	7	7	10			
Taux d'implantation - % (max)	40	40	40			
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

T4-440

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•	•			
H2 Bifamiliale				•	•	
H3 Trifamiliale				•	•	
H4 Multifamilial						•
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif						
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	750	800	250	800	800	1200
Largeur de terrain (min.)	20	15	7	18	15	30
Profondeur de terrain (min.)	30	30	30	30	30	30
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•			•		•
Jumelé		•			•	
Contigu			•			
Marges						
Avant (min.)	7.5	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)	7.5	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2	4.5	4.5	2.5	4.5	6
Arrière (min.)	7.5	7	7	10	10	10
Taux d'implantation - % (max)	50	40	40	40	40	40
Front bâti - % (min.)						



## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ZP-501

## GROUPES ET CLASSES D'USAGES

VILLE DE PRÉVOST

USAGE (S) Spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) Spécifiquement prohibé(s)

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamilial						
H5 Mixte						
H6 Maison mobile						
C - Commerce						
C1 Commerces de premières nécessité						
C2 Commerces locaux						
C3 Commerces artériels						
C4 Commerces lourds						
C5 Services pétrolier						
C6 Commerces des produits du cannabis						
I - Industriel						
I1 Industries et commerces artisanaux						
I2 Industries légères sans incidence environnementale						
I3 Industries des produits du cannabis						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnel						
P2 Services d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Récréatif extensif	•					
R2 Récréatif intensif						
A - Agricole						
A1 Activités agricole (LPTAA)						
A2 Activités agricoles / forestières						
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)						
Largeur de terrain (min.)						
Profondeur de terrain (min.)						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT						
Structure						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Avant (max.)						
Avant secondaire (min.)						
Avant secondaire (max.)						
Latérale (min.)	2					
Arrière (min.)	7.5					
Taux d'implantation - % (max)	30					
Front bâti - % (min.)						

